

COMMUNE DE LABRUYERE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 MARS 2015, 19h 30 – Salle communale

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 6 mars 2015, s'est réuni le Vendredi 13 mars 2015, à 19h 30, à la salle communale sous la présidence de Mme Odile DERVIER, Maire.

	Présent	Pouvoir à	Absent		Présent	Pouvoir à	Absent
Mme Le Maire	X			Aude Merle Clément	X		
Patrice Bonnin	X			Martine Meunier	X		
Robert Vittaut	X			Aline Orlandella	X		
Patrick Brulé			X	Bernard Quenot	X		
Bruno Clémence	X			Angélique Tesson	X		
Stéphanie Le Garrec		Bernard Quenot					

Nombre de Présents début de séance : 9 – Pouvoir(s) : 1 - Absent(s) : 1

Invitée : Mme LECULLIER, Trésorière : présente.

Secrétaire de séance : Mme Orlandella

Mme le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : « Autorisation d'encaissement d'un chèque d'un montant de 1000€ ».

VOTANTS : 10 (dont 1 pouvoir) - POUR : 10 - CONTRE : 0

Ce point sera traité avant les informations et questions diverses.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 30 janvier 2015 ;
- 2) Compte Administratif 2014 - Compte de Gestion 2014 ;
- 3) Affectation des résultats 2014 ;
- 4) Vote des 3 taxes (taxe habitation – foncier bâti – foncier non bâti) ;
- 5) SICECO : rénovation réseau éclairage public : 1^{ère} tranche de travaux ;
- 6) PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : présentation du document ;
- 7) Réhabilitation du bâtiment communal : suivi et information ;
- 8) Informations et questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 30 janvier 2015

Le Maire demande aux conseillers l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion de conseil.

Sans aucune remarque, il est adopté.

VOTANTS : 10 (dont 1 pouvoir) - POUR : 10 - CONTRE : 0

2) Compte Administratif 2014 - Compte de Gestion 2014 de la Trésorière

Mme le Maire a sollicité la présence de Mme la Trésorière pour la présentation du compte administratif 2014 et compte de gestion 2014.

A) Compte administratif 2014

= > En investissement :

les recettes d'investissements s'élèvent à 3 5348.66 € ;

les dépenses d'investissements s'élèvent à 4 931.36 € ;

l'excédent d'investissement (dû au montant de 22 317.36€ affectés à l'investissement – prévision de travaux) est de 30 417.30 €.

=> En fonctionnement :

les recettes de fonctionnement s'élèvent à 85 028.35 € ;

les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 102 763.39 € (dont 2 2317.36 € versés à l'investissement) ;

le déficit en fonctionnement s'élève à 17 735.04 €

Le résultat de l'exercice budgétaire s'élève donc à 12 682.26 € dus au déficit de fonctionnement.

Ce compte administratif est soumis à l'approbation des conseillers. Mme le Maire quitte la salle et ne prend part au vote.

VOTANTS : 9 (dont 1 pouvoir) - POUR : 9 - CONTRE : 0

B) Vote du Compte de Gestion 2014 de la Trésorière

Le compte de gestion 2014 de la trésorière est identique à celui du compte administratif.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

VOTANTS : 10 (dont 1 pourvoir) - POUR : 10 - CONTRE : 0

3) Affectation et reprise des résultats 2014 :

⇒ Le résultat de clôture des résultats en investissement s'élève à 3 0417.30€, dont :
restes à réaliser en dépenses de 6 240 € (BAU) - restes à réaliser en recettes de 1000€ (subvention ordinateur) ;

⇒ Le résultat de clôture des résultats en fonctionnement s'élève à -1 7735.04 € ;
L'excédent d'investissement permet de combler le déficit de fonctionnement pour 8 099.94 € ;
Compte tenu du résultat positif en investissement, il n'y a pas d'affectation au compte 1068 « besoin de financement » ;

Le report en fonctionnement pour 2014 (Compte 002) s'élève à 7 6015.88 € ;

Mme le Maire demande l'approbation de l'affectation et la reprise des résultats pour 2015 ;

VOTANTS : 10 (dont 1 pourvoir) - POUR : 10 - CONTRE : 0

Mme le Maire remercie Mme la Trésorière de sa présence et la présentation de ces chiffres.

4) Vote des 3 taxes (taxe habitation – foncier bâti – foncier non bâti :

Mme le Maire propose aux conseillers une augmentation des 3 taxes, celles-ci n'ayant pas évolué pendant 2 années consécutives (2013 et 2014). 2 simulations, dans un cadre légal et justifié, sont proposées :

	Taux 2014 sur valeur locative	2015 option 1		2015 option 2	
Taxe Hab	4,77	5,11	+ 0,34	5,26	+ 0,49
Foncier Bâti	8,95	9,6	+ 0,65	9,88	+ 0,93
Foncier non Bâti	14,85	15,92	+ 1,07	16,39	+ 1,54
			+ 2,06		+ 2,96

Pour information :

⇒ pour 2014 : le produit attendu était de 32 218 €

⇒ pour 2015 : - option 1 : + 33 997 €

- option 2 : + 34 994 €

⇒ Moyenne départementale :

TH : 7.25 – FB : 10.50 FNB : 23.03

Après discussion, les conseillers optent pour **l'option 1**, soit un produit de 33 997 € qui sera inscrit au budget 2015.

VOTANTS : 10 (dont 1 pourvoir) - POUR : 8 (dont 1 pourvoir) - CONTRE : 2

5) SICECO : rénovation réseau éclairage public : 1^{ère} tranche de travaux

Le SICECO a procédé à une étude sur le terrain, en vue de la rénovation du réseau d'éclairage public sur la commune. Ces travaux d'une grande nécessité sont subventionnés à 50 % par le SICECO. Un devis est établi pour cette première tranche. Il s'élève à 7 603,12 € ht et concerne les Rues : des Pâtis, de l'Issue - de la Place, ainsi que quelques points défectueux : Rue du Monument et Grande Rue.

Mme le Maire demande l'approbation de cette dépense, afin de l'inscrire au budget 2015.

VOTANTS : 10 (dont 1 pourvoir) - POUR : 10 - CONTRE : 0

6) PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : présentation du document :

Ce document, en complément DICRIM (présenté en réunion de conseil du 30 janvier) a pour objectif d'informer la population en cas de risques majeurs (inondation, tempêtes, canicule, risques chimiques...). Des administrés ont été sollicités pour son élaboration. D'autres, pour une contribution en matériels ou autres, en cas de nécessité ou d'événements graves. En complément à ce dossier, une liste des habitants, avec leurs coordonnées, sera jointe. Elle concerne ceux qui auront répondu favorablement à l'enquête liée à ce PCS, remise à chaque foyer courant mars 2015. Les renseignements recueillis sont entièrement confidentiels. Les conseillers, concernés par ce dispositif, ont déjà pris connaissance de son contenu. Mme le Maire présente la finalité du document qui est à la disposition de tous les habitants. Un arrêté sera établi. Ce document est consultable en mairie, aux heures de permanence.

7) Réhabilitation du bâtiment communal : suivi et information

L'architecte a remis les dossiers de consultations provisoires des entreprises qui interviendront sur la réhabilitation. Les demandes de subvention sont déposées (DETR – Conseil Général – Conseil Régional). Le délai de 3 mois du permis de construire déposé le 29/12/2014 arrive à son terme. L'entreprise SOCOTEC interviendra pour différentes missions (contrôle technique - coordination SPS – diagnostic amiante, plomb, etc...). Une première de ces missions (amiante) est prévue le 17 février.

Point supplémentaire : «Autorisation d'encaissement d'un chèque d'un montant de 1000€ ».

Mme le Maire demande l'autorisation aux Conseillers d'accepter l'attribution ainsi que l'encaissement d'un chèque de 1000 €, remis par l'association « Sauvegarde du Patrimoine », dans le cadre d'une aide pour la réfection de l'oratoire St Sébastien.

VOTANTS : 10 (dont 1 pouvoir) - POUR : 10 - CONTRE : 0

8) Informations et questions diverses.

➔ Budget primitif : une réflexion sur le budget 2015 a déjà été menée par une équipe de conseillers. Les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues. Pour 2015, à titre indicatif, d'après une étude effectuée par l'AMF, une baisse de dotation pour notre commune serait estimée à - 1492 € par rapport à 2014. Une attention particulière sera donc apportée sur ce budget qui portera essentiellement sur la réhabilitation de la salle communale, et la rénovation partielle de l'éclairage public. Sa confection doit être achevée pour le 15 Avril.

➔Oratoire : réfection en cours, dans le cadre de l'investissement. Subventions obtenues : 80 % des travaux HT + une aide de 1000 €. Coût de l'opération pour la commune 334,03 €. Il est à rappeler le don de 1000 petites tuiles grises par une administrée.

➔Une subvention exceptionnelle de 2 000 € (réserve parlementaire) vient d'être attribuée à la commune pour l'acquisition du nouveau tracteur tondeuse ;

➔Employé communal : son contrat est reconduit pour 3 années, à compter du 01/04/2015. Son temps de travail (12h hebdomadaires) sera réparti annuellement ;

➔Aménagement de la mare : un plan de situation précis (laser) a été élaboré par une conseillère et remis aux conseillers afin que chacun apporte sa réflexion pour un aménagement. Le terrain de boules sera délimité et remis en état ;

➔Suite au sinistre survenu sur la commune (route de Lechâtelet), un véhicule a endommagé une tête de pont, ainsi que le panneau de signalisation. L'assurance Groupama a donc été sollicitée. Des devis ont été établis. Un cabinet expert doit prochainement se rendre sur les lieux pour la progression de ce dossier ;

➔L'entretien des cidex communaux sont du ressort de la Poste. Du produit nettoyant a été remis gratuitement à la commune et l'employé communal se chargera du lessivage de ces cidex. Progressivement, un nouvel étiquetage des noms, sur les boîtes postales le nécessitant, sera apposé par le facteur ;

➔Une chasse aux œufs de Pâques pour les enfants de la commune est envisagée samedi 11 avril. Confirmation par voie d'affichage. La commission animation se charge de l'organisation.

➔Piscine de Seurre : son avenir a longuement été débattu lors de récents conseils communautaires avec des avis divergents. Pour des raisons de sécurité, sa fermeture est inévitable pour l'été 2015. Selon les estimations, le projet de rénovation de la structure actuelle s'élèverait à 4 053 000 € (HT). Un programme d'investissements a été présenté. Une participation financière des communes est inévitable. Sur notre territoire et alentours, sa fermeture définitive fera perdre une attractivité touristique estivale et économique.

L'ensemble des conseillers présents ne sont pas favorables à la fermeture de cet espace aquatique, mais ce sont les enjeux financiers qui pèseront sur les communes et détermineront de son devenir.

➔Elections départementales : l'organisation du bureau de vote des 2 tours : 22 et 29 mars 2015 est arrêtée :

	Dimanche 22 mars 2015	Dimanche 29 mars 2015
8h-10h	Aude MERLE CLEMENT - Robert VITTAUT	Aude MERLE CLEMENT - Robert VITTAUT
10h-12h	Martine MEUNIER – Stéphanie LE GARREC	Aline ORLANDELLA – Stéphanie LE GARREC
12h-14h	Patrice BONNIN - Bruno CLEMENCE	Patrice BONNIN - Bruno CLEMENCE
14h-16h	Odile DERVIER – Aline ORLANDELLA	Odile DERVIER – Olivier COUPEZ
16h- 18h	Angélique TESSON – Bernard QUENOT	Angélique TESSON – Bernard QUENOT
18h : Dépouillement	Patrice BONNIN – Robert VITTAUT – Bernard QUENOT – Aline ORLANDELLA	Patrice BONNIN – Robert VITTAUT – Bernard QUENOT – Angélique TESSON

➔Prochaine réunion de conseil municipal : LUNDI 13 AVRIL à 19h 30 => BUDGET PRIMITIF 2015.

Fin de la séance : 22h

Le Maire

Odile DERVIER

Info de dernière minute ! L'arrivée de derniers arrivants sur la commune : une famille et leurs 3 enfants. Elle installe une micro entreprise, intitulée « La Brioche Gâchée » au 3, rue de Lechâtelet. Cet auto entrepreneur a déjà sillonné les rues de la commune pour présenter ses produits. Souhaitons la bienvenue à cette nouvelle famille !